

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 5 décembre 2022 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Louis Bilodeau  
Siège #3 - Robert Lessard  
Siège #4 - Guylaine Poulin  
Siège #5 - Michel Marcoux  
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M. Simon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**287-12-2022**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour,  
Il est proposé par : Milisa Pépin  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2022**

**3.2 - Séance extraordinaire du 14 novembre 2022**

**3.3 - Séance extraordinaire du 28 novembre 2022**

**4 - GESTION ADMINISTRATIVE**

**4.1 - Embauche d'une adjointe administrative**

**4.2 - Demande de prêt temporaire**

**4.3 - Ajustement des taux horaires - Service du Génie de la MRC de Beauce-Sartigan**

**4.4 - Octroi de contrat - SMI Performance**

**4.5 - Demande de redevance**

**5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

**5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie**

**5.2 - Don de certains équipements incendie**

**5.3 - Rapport final - Projet de drone - Soutien à la coopération intermunicipale**

**6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**6.1** - Non renouvellement de l'entente service de la bibliothèque par la  
Municipalité de Saint-René

**6.2** - Responsable de la bibliothèque

**7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**7.1** - Permis de construction

**8 - ACCEPTATION DES COMPTES**

**9 - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

**9.1** - Acceptation du budget révisé en date du 19 octobre 2022 - OHSC

**10 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC**

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**288-12-2022**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**289-12-2022**

**3.2 - Séance extraordinaire du 14 novembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**290-12-2022**

**3.3 - Séance extraordinaire du 28 novembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**4 - GESTION ADMINISTRATIVE**

**291-12-2022**

**4.1 - Embauche d'une adjointe administrative**

**ATTENDU QU'**un poste au sein de l'équipe administrative était disponible depuis juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a lancé l'appel d'offre "Adjoint administratif / Adjointe administrative" en juillet dernier;

**ATTENDU QUE** le comité d'embauche a retenu la candidature de Mme Marie Maud Volcy;

**ATTENDU QUE** Mme Volcy est entrée en poste le 22 novembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Mme Marie Maud Volcy pour le poste d'adjointe administrative.

ADOPTÉE

**292-12-2022**

#### **4.2 - Demande de prêt temporaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité supporte les dépenses reliées au projet d'amélioration du Complexe Matra;

**ATTENDU QUE** la Banque National du Canada permet à la Municipalité de Saint-Martin une autorisation de 1 720 016\$;

**ATTENDU QUE** le taux de base sera de 5.95%;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Martin a fourni les documents nécessaires pour obtenir ce prêt temporaire;

**ATTENDU QUE** le directeur général est autorisé à conclure l'entente et signer tout documents en lien avec ce prêt temporaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la demande de prêt temporaire afin de permettre à la municipalité de Saint-Martin de supporter le projet jusqu'à la fin des travaux et l'obtention du financement du programme Fimeau.

ADOPTÉE

**293-12-2022**

#### **4.3 - Ajustement des taux horaires - Service du Génie de la MRC de Beauce-Sartigan**

**ATTENDU QUE** le Conseil a été informé de l'augmentation des taux du service du génie de la MRC de Beauce Sartigan;

**ATTENDU QUE** le tarif de base sera ajusté à 2 000\$ annuellement;

**ATTENDU QUE** l'augmentation pour le service d'ingénieurs passe de 85,90\$ à 89,34\$;

**ATTENDU QUE** l'augmentation pour le service technique passe de 57,27\$ à 65,00\$;

**ATTENDU QUE** la planification du budget 2023 de la Municipalité de Saint-Martin sera ajustée en fonction de ces ajustements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les nouveaux ajustements de taux horaire et frais annuel de la MRC de Beauce Sartigan.

ADOPTÉE

**294-12-2022**

#### **4.4 - Octroi de contrat - SMI Performance**

**ATTENDU QUE** le Conseil désire utiliser les services de SMI Performance pour procéder à un diagnostic organisationnel opérationnel;

**ATTENDU** la réception de l'offre de service de SMI Performance;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire procéder avec l'option 1;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater SMI Performance pour la réalisation du mandat au montant de 18 300 \$ (plus taxes et frais de réplacements) pour un mandat à réaliser dans l'année financière 2023.

ADOPTÉE

**295-12-2022**

#### **4.5 - Demande de redevance**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Martin désire procéder à la perception des droits sur les carrières et sablières;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Martin demande à la municipalité de Saint-René de lui transmettre son règlement, en vigueur, en lien avec les redevances sur les carrières et sablières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la demande du règlement en vigueur afin de procéder à la perception des droits de la municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

### **5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

#### **5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie**

Dépôt du rapport mensuel de novembre 2022 par Stéphane Maheux, directeur incendie.

**296-12-2022**

#### **5.2 - Don de certains équipements incendie**

**ATTENDU QUE** le Conseil de Saint-Martin a été informé du projet pour réaliser un don d'équipements;

**ATTENDU QUE** la caserne de Saint-Martin possède 10 appareils, dont 1 défectueux et 31 cylindres pour l'air;

**ATTENDU QUE** plusieurs services incendie ont renouvelé leurs équipements dans les dernières années et que des centaines d'appareils et de cylindres usagées sont sur le marché présentement sans trouver preneur;

**ATTENDU QUE** l'organisme Projet Tela Bomberos au Honduras accepterait de prendre les équipements encore fonctionnels et s'assurer de les faire parvenir dans des communautés hors du Canada pour en faire bénéficier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Martin puisse se départir des 10 appareils, dont 1 défectueux et 31 cylindres pour l'air et puisse les donner à l'organisme Projet Tela Bomberos au Honduras.

ADOPTÉE

**297-12-2022**

#### **5.3 - Rapport final - Projet de drone - Soutien à la coopération intermunicipale**

**ATTENDU QUE** le Conseil a été informé du rapport final du projet de drone avec les municipalités participantes de Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Théophile, Saint-Martin et Saint-René;

**ATTENDU QUE** le rapport final et la réédition de compte des dépenses admissibles au montant de 8 976 \$ ont été réalisés avec pièces justificatives;

**ATTENDU QU'**une entente intermunicipale a été produite et signée par les

parties participantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport final et la réédition de compte du projet intermunicipal pour le partage et la mise en commun de l'utilisation d'un drone, d'équipements, de connaissances et de ressources nécessaires au projet.

ADOPTÉE

## **6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**298-12-2022**

### **6.1 - Non renouvellement de l'entente service de la bibliothèque par la Municipalité de Saint-René**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-René à signifier par résolution de mettre fin à l'entente intermunicipale;

**ATTENDU QUE** le Conseil de Saint-Martin

**ATTENDU QUE** les citoyens de Saint-René désirant poursuivre l'utilisation du service de Saint-Martin devront déboursier un montant pour utiliser les services de la bibliothèque de Saint-Martin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers suivants de mettre fin à l'entente du service de la bibliothèque suite à la demande de la Municipalité de Saint-René.

ADOPTÉE

**299-12-2022**

### **6.2 - Responsable de la bibliothèque**

**ATTENDU QUE** le Réseau biblio travaille en partenariat avec la municipalité de Saint-Martin;

**ATTENDU QUE** Réseau biblio supporte et offre des services pour outiller les bénévoles, responsables et comité de la bibliothèque de Saint-Martin;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer certains responsables pour clarifier les rôles et responsabilités de chacun;

**ATTENDU QUE** madame Manon Carrier, responsable des Loisirs de la municipalité de Saint-Martin sera la responsable avec le Réseau biblio;

**ATTENDU QUE** madame Lucie Jacques sera assistante-responsable pour le service de la bibliothèque de Saint-Martin;

**ATTENDU QUE** monsieur André Poulin est toujours impliqué dans les services de la bibliothèque de Saint-Martin;

**ATTENDU QUE** monsieur René Rancourt est le responsable élu du service de la bibliothèque de Saint-Martin;

**ATTENDU QUE** le Réseau biblio a demandé à la municipalité de procéder par résolution.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder afin de préciser les rôles et responsabilités pour la prochaine année 2023.

ADOPTÉE

## **7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **7.1 - Permis de construction**

Dépôt du rapport des permis émis en novembre 2022 par Patrick Marcoux,

inspecteur municipal

300-12-2022

## 8 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de novembre 2022 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Louis Bilodeau  
Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2022 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	30 059.86 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	2 7 286.71 \$
TRANSPORT ROUTIER:	106 822.66 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	11 676.95 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	20 000 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	5 005.80 \$
LOISIRS & CULTURE:	9 590.06 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS:	0.00 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	547 379.58 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 757 821.62 \$ et des déboursés de 717 028.30\$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

## 9 - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

301-12-2022

### 9.1 - Acceptation du budget révisé en date du 19 octobre 2022 - OHSC

**ATTENDU** le dépôt d'un budget révisé pour 2022 de l'office d'habitation du Sud de la Chaudière;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget révisé du 19 octobre 2022 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE

## 10 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

## 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

## 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Milisa Pépin, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

La séance extraordinaire d'adoption du budget 2023 se tiendra le 12 décembre 2022, à 20h.

La première séance ordinaire de 2023 se tiendra le 9 janvier, à 20h.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 56

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvan Paré  
Maire

---

Simon Leclerc  
Directeur général & greffier-trésorier